



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 05 août 2013

*Municipalité
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 5 août 2013 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire
André Dauphin
Mesdames les conseillères
Louise Lépine
Jacynthe Leduc
Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers
Jocelyn Denis
Guy Paradis

Les membres présents formaient le quorum.
Monsieur Claude Thouin, Conseiller

Était absent :

Était aussi présente: Madame Lucie Poulette, Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE :

La séance est ouverte à 20 heures par un moment de réflexion suggéré par monsieur le maire

2.- (13-08-095) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par madame Louise Lépine,
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Maire
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013.
4. Conciliation bancaire au 31 juillet 2013.
5. Comptes à payer
6. Période de questions
7. Budget révisé Office d'Habitation de la Bonaventure (HLM)
8. Résolution MRC – afin de sensibiliser la CPTAQ aux problèmes liés aux délais de traitement des demandes d'autorisation pour l'implantation de certains types d'installations septiques.
9. Inspection en thermographie demandée par la MMQ
10. Soumission système alarme garage municipal
11. Correspondance
12. Divers
13. Clôture et levée de la session

3.- (13-08-096) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013 :

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Jacinthe Leduc,
Appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 soit approuvé.

4.- **CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JUILLET 2013 :**

La conciliation bancaire au 31 juillet 2013 indique un solde réel de 436 122.13\$.

5.- **(13-08-097) COMPTES A APPROUVER ET A PAYER :**

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et ils en dispensent la transcription au présent procès-verbal,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité

D'approuver les dépenses totalisant **88 113.94\$**

Se détaillant comme suit :

Salaires et avantages sociaux :	18 983.22 \$
Comptes prélevés automatiquement à la Caisse :	701.63 \$
Autres dépenses :	68 429.09 \$

6.- **PÉRIODES DE QUESTIONS :**

- Monsieur Yvon Laporte demande une rencontre pour discuter du projet église-Fabrique de Saint-Norbert;
Monsieur le maire, André Dauphin mentionne qu'il n'est pas à l'aise avec le projet de prendre l'église considérant que le temps avance et qu'il est en fin de mandat, que personne ne veut prendre des décisions rapides.

L'Évêque demande à ce que les citoyens soient bien informés, Donc Monsieur Yvon Laporte demande que nous débutions les démarches afin d'entamer des discussions.

Monsieur Yvon Laporte mentionne qu'il donnera un compte-rendu à l'évêque de ce soir.

Monsieur le maire, André Dauphin, demande s'il y avait possibilité que l'évêque formule ses conditions ou objections face à notre protocole, nous pourrions en être informé sans travailler pour rien.
Eux ont un projet avec Monsieur Jean-Pierre Ferland.

La rencontre est prévue mardi le 13 août 2013 à 20h00, ici au bureau municipal.

7.- **(13-08-098) BUDGET RÉVISÉ OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE LA BONNE AVENTURE**

Nous avons reçu le budget révisé pour approbation de l'Office Municipal d'habitation de la Bonne Aventure.

CONSIDÉRANT que ce budget a été révisé par la Société Habitation du Québec

CONSIDÉRANT que ce budget concerne l'Office Municipal d'Habitation la Bonne Aventure du 3 rue Bonaventure,

CONSIDÉRANT que le montant du budget révisé est de 7 442.00\$

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité,

D'accepter le dépôt du budget révisé pour l'Office municipal d'habitation de la Bonne Aventure pour l'année 2013.

8.- **(13-08-099)** **RÉSOLUTION MRC –AFIN DE SENSIBILISER LA
CPTAQ AUX PROBLÈMES LIÉS AUX DÉLAIS DE
TRAITEMENT DES DEMANDES
D'AUTORISATION POUR L'IMPLANTATION
DE CERTAINS TYPES D'INSTALLATIONS
SEPTIQUES**

- CONSIDÉRANT QU' une partie importante des sols de la
Municipalité de Saint-Norbert sont des sols
peu perméables;
- CONSIDÉRANT QUE ce type de sol limite le type d'installation
septique qui peut être implanté pour desservir
les résidences isolées;
- CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs cas, une installation septique
avec rejet au cours d'eau constitue la solution
la plus efficace et la moins coûteuse pour les
propriétaires visés;
- CONSIDÉRANT QUE la vaste majorité des propriétés visées par
cette problématique est située dans la zone
agricole permanente;
- CONSIDÉRANT QUE dans l'état actuel du droit, l'implantation
d'une installation septique avec rejet au cours
d'eau nécessite le dépôt d'une demande
d'autorisation devant la Commission de
protection du territoire agricole;
- CONSIDÉRANT QUE malgré la célérité de la Commission, le délai
de traitement d'une telle demande
d'autorisation constitue un sérieux irritant
pour les propriétaires touchés,
particulièrement lorsque l'implantation de
l'installation septique doit être réalisée
rapidement;
- CONSIDÉRANT QUE des propriétaires peuvent devoir renoncer à
implanter une installation septique avec rejet
au cours d'eau compte tenu des délais requis
devant la Commission, ce qui peut obliger les
propriétaires en cause à déboursier plusieurs
milliers de dollars supplémentaires pour
implanter une installation septique qui ne
requière de rejet au cours d'eau;
- CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une installation septique
avec rejet au cours d'eau ne constitue pas une
entrave à la culture du sol au-dessus de la
canalisation compte tenu de la profondeur à
laquelle elle est enfouie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Norbert procède à la mise aux normes des installations septiques présentes sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Lise L'Heureux,
Appuyé par Monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité,

De demander à la Commission de protection du territoire agricole :

- d'évaluer l'opportunité de proposer aux autorités compétentes de modifier le règlement d'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin que l'implantation d'une canalisation permettant le rejet au cours d'eau d'une installation septique d'une résidence isolées ne requière pas le dépôt d'une demande d'autorisation;

-de prévoir une procédure accélérée de traitement des demandes d'autorisation relatives à l'implantation de canalisation permettant le rejet au cours d'eau d'une installation septique d'une résidence isolée.

9.- (13-08-100) INSPECTION EN THERMOGRAPHIE par la MMQ

Point d'information : Notre Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) nous demande d'effectuer un inspection par thermographie de nos panneaux électriques, ceci est une exigence qui sera effectuée lundi le 12 août en présence d'un électricien

10.- (13-08-101) SOUMISSION SYSTÈME D'ALARME GARAGE MUNICIPAL:

CONSIDÉRANT QUE seul notre garage municipal n'est protégé par un système d'alarme,

CONSIDÉRANT QUE la valeur de nos véhicules, équipements et outillage qui sont dans le garage municipal,

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par Monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité,

D'autoriser l'installation du système d'alarme au garage municipal par l'entreprise GC Alarme au coût de 1 036.89 \$ (plus taxes)

11.- CORRESPONDANCE :

Lucie Poulette a remis une liste de toute la correspondance reçue depuis la dernière rencontre et que cette correspondance est disponible au bureau pour consultation que tous les journaux et toutes les revues sont disponibles dans la bibliothèque du bureau.

12.- DIVERS :

Rien à ce point.

13.- (13-08-102) CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire andré Dauphin déclare l'assemblée close.

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par Madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de lever la séance à
21 h 05.

Lucie Poulette, directrice générale/
secrétaire-trésorière par intérim

André Dauphin, maire